



Commune
de **Confignon**

RAPPORT DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2010

Table des matières

Commission sociale (CS).....	3
Dates des séances	3
Sujets traités / Décisions prises	3
Commission durabilité, environnement et énergie (CDEE).....	6
Dates des séances	6
Commission de la sécurité, du sport, de la santé et des naturalisations (CSSSN).....	9
Dates des séances	9
Réalisations	9
Commission de la culture (CC).....	12
Dates des séances	12
Commission des finances et gestion - développement économique (CFG).....	15
Dates des séances	15
Commission de l'aménagement, des constructions et des équipements (CACE).....	23
Dates des séances	23
Sujets traités	23

Commission sociale (CS)

Samuel Dunant	Président
Lillia Marini	Vice-présidente
Alpha Ayandé	Membre démissionnaire au 24.09.2010
Sophie Demaurex	Membre
Antoinette Hofer	Membre investie au 07.12.2010
Pascale Reichenbach	Membre
Roger Jaccard	Membre
Françoise Joliat	Conseillère administrative
Elena Giario	Responsable du service social

Dates des séances

26.01.2010
02.03.2010
16.03.2010
01.06.2010
22.06.2010
14.09.2010
12.10.2010
19.10.2010
30.11.2010
14.12.2010

Sujets traités / Décisions prises

Les principaux axes de travail de la commission sont :

- Le suivi des actions sociales de la Commune
- La validation des organisations bénéficiant de subventions communales pour des projets en Suisse et à l'étranger
- La mise en place de structures organisationnelles pour les familles d'accueil, les aînés et les parents d'enfants en bas âge

Les sujets traités sont numérotés chronologiquement, en fonction de leur apparition dans les ordres du jour successifs de la commission. Les décisions prises suivent directement en italique.

1. Audition de la classe humanitaire du CO du Vuillonex, représentée par Monsieur Jenni, Monsieur Van Der Bendt, ainsi qu'une élève en charge de la recherche de fonds.
 - *La CS soutient la dynamique mise en place dans le cadre de ces projets par un préavis favorable à l'octroi d'une subvention communale*
2. Répartition des subventions communales pour la Suisse et l'étranger
 - *Pour 2010, la CS a eu comme fil rouge le thème de la femme. Les projets abordant cette thématique seront privilégiés. L'enveloppe à la disposition de la CS est de CHF 61'000.00.*
 - *Dans cette enveloppe, un montant de CHF 25'000.00 est attribué à la FGC.*
3. Tentative d'organiser une séance commune avec la CS de Bernex

- *Malgré une rencontre entre les présidents des CS de Bernex et de Confignon, ainsi que plusieurs contacts directs, une telle réunion n'a pas été possible.*
4. Position de la CS par rapport à la motion sur la petite enfance « DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES PARENTS D'ENFANTS EN ÂGE PRÉSCOLAIRE OU SCOLAIRE À CONFIGNON »
- *Suite à l'adoption par les cantons romands de la réforme Harnos, le DIP a lancé une vaste consultation dans tout ce qui touche aux activités scolaires et parascolaires. La CS a décidé de ne pas faire de travail à double et d'attendre le résultat de cette consultation pour prendre position pour notre Commune.*
5. Sondage auprès des personnes âgées
- *200 personnes de plus de 65 ans ont été interrogées par téléphone. Les résultats détaillés de ce sondage ont été présentés au CM. Quelques pistes de réflexion subsistent :*
 - *Pour le repas des aînés, proposer la prise en charge du transport pour les personnes à mobilité réduite. Cela se faisait autrefois puis a été abandonné sans que l'on sache pourquoi.*
 - *Le lien social est ou doit être cultivé avec les personnes âgées qui restent à leur domicile. La FSAD vient en soutien à ces personnes.*
 - *Dans le cadre de Cressy+, promouvoir les relations avec l'EMS Beauregard pour assurer la continuité du lien social et lutter contre la solitude.*
 - *Le CA propose de mettre en place une structure (fondation ou association) organisant en réseau tous les partenaires intervenant auprès des personnes âgées.*
6. Travail sur la motion « PRÉVENTION EFFICACE ET ESSENTIELLE – UN PAS DE PLUS DANS LA POLITIQUE FAMILIALE »
- *La position de la CS est qu'il faut mettre à la disposition de tous les parents, et pas seulement des parents ayant eu leur premier enfant, un lieu d'accueil et de dialogue, ouvert une fois par mois, d'une part à Cressy et d'autre part au village.*
7. Rôle de la CS dans la mise en place de l'immeuble de Cressy+ :
- *La CS a beaucoup travaillé sur l'intégration de cet immeuble, notamment en ce qui concerne l'appartement communautaire, pour que celui-ci s'intègre dans le cadre d'un réseau de services, en collaboration notamment avec l'EMS de Beauregard, la FSAD, mais également avec la structure qu'est en train de mettre en place le Dr. Schaller à Onex (Cité Génération).*
 - *Le rez-de-chaussée de l'immeuble sera occupé à 2/3 par des commerces et à 1/3 par des locaux associatifs. Ce tiers est occupé comme suit :*
 - *une salle polyvalente complétée par une cuisine,*
 - *un local d'accueil libre,*
 - *un local de gestion accompagnée,*
 - *un local disponible non affecté.*
8. Projet aînés :
- *Le CA propose la mise en place d'une association en charge de l'accompagnement des aînés. Elle aurait la charge de coordonner un réseau social autour de leurs personnes.*
9. Projet des familles d'accueil

- *Pour répondre aux exigences de la loi sur l'accueil du jeune enfant, la Commune de Confignon collabore avec la structure d'Onex-famille. Le coût d'un enfant dans cette structure est d'environ la moitié de celui d'un enfant occupant une place de crèche.*
10. Analyse du budget communal 2011 concernant le social
- *Suite à une longue discussion, le budget communal 2011 concernant le social est adopté. Il est toutefois demandé à ce que les nouvelles dépenses soient compensées par des économies sur certaines augmentations linéaires, avec comme but de ne pas dépasser de 5% l'augmentation totale des rubriques budgétaires par rapport à 2009.*
11. Audition de la classe humanitaire du CO de Vuillonex
- *Madame Céline GAILLARD, enseignante de français, Monsieur Roger JENNY, conseiller social, Simon PHILDIUS, élève de la classe humanitaire 2010/2011 sont entendus sur un projet de voyage au Bénin.*
12. Audition du Dr. Schaller :
- *Le Dr. Schaller explique sa démarche dans le cadre de la mise en place du concept Cité Génération. Il propose que l'appartement communautaire de Cressy+ fasse partie d'un réseau de mise à disposition d'infrastructures adaptées pour les personnes âgées.*

Pour la Commission sociale
Samuel Dunant, Président

Commission durabilité, environnement et énergie (CDEE)

Eric Baier	Président
Sylvie Jay	Vice-présidente
Daniel Blondin	Membre
Gian Heim	Membre
Roger Jaccard	Membre
Mélik Ozden	Membre
Dinh Manh Uong	Conseiller administratif
Suzanne Oguey	Déléguée DD

Dates des séances

19 janvier
16 février
23 mars
27 avril
25 mai, séance annulée
8 septembre, séance annulée
12 octobre
23 novembre

La CDEE a, tout au long de l'année 2010, jusqu'au 17 juin, accompagné le processus de « ré-audit 2010 de Cité de l'énergie ». Elle a reçu de nombreux documents à ce sujet, ce qui explique que ce thème réapparaisse durant toutes les premières séances de l'année 2010. Le 19.01, la CDEE a auditionné Mme Nembrini, le 16.02, la CDEE a établi un compte rendu du processus à l'intention du CM, le 23.03, la CDEE a pris connaissance d'une esquisse du Plan d'action, le 27.04, la CDEE a pris connaissance du Plan d'action définitif, et le rapport de la commission d'audit de Cité de l'énergie est tombé le 17 juin. A ce sujet, il faut noter que la performance de Confignon pour le label Cité de l'énergie s'est élevée à 69%. L'objectif du Label Gold pour 2014 est de 75%.

Séance : 19 janvier 2010

Sujets traités :

1. Présentation d'un document label Cité de l'énergie par Mme Aurore Nembrini (projet de plan d'action et présentation des points forts et points faibles pour le ré-audit Cité de l'énergie).
2. PV de la séance du 24 novembre 2009
3. Rapport CDEE sur la proposition de résolution sur la faisabilité d'installations de centrales solaires présentée au dernier CM
4. Divers

Décisions prises : aucune

Séance : 16 février 2010

Sujets traités :

1. PV de la séance du 19.01.2010
2. Rapport d'activité 2009

3. Délibération et vote sur le Projet de résolution relatif à la faisabilité d'installations de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé.
4. Compte rendu au Conseil municipal concernant le ré-audit Cité de l'énergie (*)
5. Divers

Décisions prises :

Projet de résolution relatif à la faisabilité d'installations de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé. Le projet de résolution est accepté à l'unanimité moyennant quelques modifications.

Compte rendu au Conseil municipal concernant le ré-audit Cité de l'énergie. Un projet de rapport du président de la CDEE au Conseil administratif était proposé aux membres. Sur le fond, les membres sont unanimes pour mettre en avant quatre éléments: la nécessité de l'adoption d'un plan directeur des énergies ; assurer la cohérence entre F21 et Cité de l'énergie ; la question de la mobilité dans le village et la faisabilité de Vitale vert.

Reste la forme et le(s) destinataire(s) de ce projet de rapport. Suite aux débats, il a été décidé d'intituler le projet en question « Compte rendu » de la CDEE. Il sera présenté oralement à la séance du 9 mars 2010 du Conseil municipal par le président et distribué par écrit. Cette décision marque le fait que la CDEE ne se sent pas compétente pour adresser directement des rapports au CA. Une semblable position sera prise également sur la question soumise à la CDEE le 23 novembre à propos de Facteur 21.

Séance : 23 mars 2010

Sujets traités :

1. PV de la CDEE du 16.02.010
2. Crédit d'investissement pour la décoration florale de la commune.
3. Objectifs 2010 -2014 pour le label Cité de l'énergie (*)
4. Divers

(*) : le thème Cité de l'énergie a été traité à quatre reprises

Décisions prises :

1. **Crédit d'investissement pour la décoration florale de la commune.** Il est approuvé avec une demande au CA de préférer des bacs en bois. Cette demande ne sera pas observée par le CA malgré le vote unanime du CM.
2. **Objectifs 2010 -2014 pour le label Cité de l'énergie (*) :** il s'agit d'une information, pas de décisions. La prochaine séance sera consacrée à l'étude détaillée du Plan d'action

Séance : 27 avril 2010

Sujets traités :

1. Approbation du PV du 23.03.2010
2. Présentation des objectifs 2010-2014 pour le label Cité de l'énergie (*)
3. Mobilité douce
4. Divers

(*) : le thème Cité de l'énergie a été traité à quatre reprises

Décisions prises : aucune

Séance : 7 septembre 2010**Sujets traités :**

1. Approbation du PV du 27.04.2010
2. Label Cité de l'énergie octroyé le 17 juin 2010
3. Etat d'avancement des projets Ecoquartier des Cherpines
4. Remplacement éventuel de Mélik Ozden Conf'infos
5. Divers

Décisions prises : aucune

Séance : 12 octobre 2010**Sujets traités :**

1. Approbation du PV du 07.09.2010
2. Examen du budget 2011 de la CDEE
3. Discussion sur le plan d'implantation des terriers
4. Demande d'article pour Conf'infos
5. Divers

Décisions prises : préavis positif pour le projet de budget 2011

Séance : 23 novembre 2010**Sujets traités :**

1. Approbation du PV du 12 octobre
2. Examen du rapport Facteur 21

Décisions prises :

Examen du rapport Facteur 21

Ce rapport constitue une pièce majeure pour la conduite de la politique communale par le Conseil administratif. Il est donc probable - souhaitable même - que celui-ci s'y réfère chaque fois qu'il sera placé devant une décision à prendre qui implique une répercussion dans le domaine du développement durable.

Mais la CDEE n'a pas limité la prise en compte de ce rapport par le seul CA. Elle estime au contraire que ce rapport fait largement suite à l'engagement solennel signé par tous les conseillers municipaux en avril 2009 lors de l'adoption de la Charte du DD.

C'est pourquoi la CDEE invite toutes les commissions du CM et en particulier leurs présidents à examiner avec soin et attention l'Annexe 5 de ce rapport qui reprend la conclusion générale du document (point 5.3, page 25). Il s'agit de prendre connaissance des « Domaines d'action ayant obtenu la note de pondération la plus forte durant les séances de Facteur 21 ». Au fond, et en résumé, chaque commission devrait se sentir vivement concernée une fois dans l'année 2011 par la mention qui est faite des différentes « pistes d'action » énumérées dans ladite Annexe 5.

A vos marques, prêt, hop !

Pour la Commission durabilité, environnement et énergie

Eric Baier, Président

Commission de la sécurité, du sport, de la santé et des naturalisations (CSSSN)

Alpha Ayandé	Président, démissionnaire au 09.03. 2010
Sophie Demaurex	Présidente investie au 09.03.2010
Bruno Marini	Vice-président
Catherine Graf	Membre
Antoinette Hofer	Membre investie au 07.12.2010
Pascale Reichenbach	Membre
Alain Dreier	Conseiller administratif

Dates des séances

19.01.2010

16.02.2010

23.03.2010

27.04.2010

25.05.2010

07.09.2010

12.10.2010

4.11.2010, séance avec les APM de Bernex

9.11.2010, séance brève : vote dossier de naturalisation et budget APM

23.11.2010

Réalisations

Dossier Naturalisation

Dossier 2009_2249

Dossier 2009_2171

Dossier 2009_0004

Dossier 2009_141

Dossier 2009_467

Ces cinq dossiers ont été préavisés favorablement. Pour chaque candidat-e, une visite a été effectuée par deux conseillers. Un des dossiers a nécessité plusieurs séances pour en débattre.

Dossier 2008_0202 en cours. Sera préavisé en 2011. Ce dossier avait été préavisé défavorablement en 2009 par la commission.

Dossier 2009_0992 en cours. Sera préavisé en 2011.

Un contact avec l'office des naturalisations a été effectué afin d'avoir plus d'informations quant à la teneur de la nouvelle loi : le principe fondamental qui réside dans le droit d'être entendu. En ce sens, la décision de la commission d'aller au domicile des demandeurs est pertinente. Egalement le recours possible qui se fait maintenant au niveau des instances fédérales, ce qui implique une justification claire et objectivable des refus décidés par une Commune.

Globalement, bilan positif du dispositif mis en place en 2009 par la commission pour traiter des dossiers de naturalisation.

Dossier Santé

Alimentation

« Marcher et manger malin », projet inscrit dans le cadre de l'année de l'alimentation et de l'exercice physique » : décision est prise d'être en cohérence avec le canton suite à la présentation de M. Kunz, secrétaire général. La commission fournit pour chaque Conf'infos des recettes de saison, équilibrées et accessibles au niveau du budget. La commission reste à la disposition de la Mairie si les encarts de recettes se poursuivent en 2011.

Souhaite également rencontrer les cuisines scolaires et parler des goûters offerts aux enfants. En raison d'une restructuration au niveau des cuisines scolaires, cette action est reportée à 2011.

La Mairie a organisé un repas « les Petits Chefs aux fourneaux » avec les écoliers pendant la semaine du goût. Les parents ainsi que les membres de la commission ont été invités.

Présentation par un membre du projet « les lundis végétariens », diffusé par un groupe de parents à travers Genève et qui a déjà trouvé écho auprès de quelques communes et l'Association des cuisines scolaires. Le sujet serait à discuter avec les cuisines scolaires lors d'une rencontre dès 2011.

Prévention du suicide

Soutien communal à la campagne de prévention du suicide, via un affichage et une diffusion de prospectus.

Dossier Sport

Clubs sportifs et subventions allouées :

Etude des modalités de répartition de la subvention, listing des sociétés, statistiques du nombre de membres, provenance communale, budget et coûts. Différents paramètres sont confrontés. Présentation de M. Kunz. Il est décidé d'attendre le rapport de la Commission sociale au sujet des critères de subventionnement des sociétés de loisirs et de l'adapter aux sociétés sportives dans la mesure du possible. A prévoir en 2011.

Semaine de la mobilité :

Le projet de publier dans le Conf'infos une balade à vélo suivant comme itinéraire les limites de la commune a été abandonné. La commission n'a pu elle-même effectuer ce tour et a souhaité également ne pas surcharger le programme de la Mairie déjà bien fourni au sujet de la mobilité, puisque des actions étaient déjà entreprises autour des vélos électriques par ex.

Le projet est à reprendre ultérieurement, mêlant culture communale et activité physique.

Fondation des Evaux :

Présentation des nouveaux projets par Mme Bonvin, directrice et M. Uong, président. Les aspects sociaux, économiques, environnementaux ainsi que les infrastructures ont été revus dans une politique dynamique et novatrice. Quelques changements ont été prévus : place de jeux, amélioration de la sécurité, entretien des arbres, augmentation de l'attractivité de ce lieu, tri des déchets, terrains de football modifiés et quelques études en cours pour un accro-branche, minigolf. Enfin l'accès aux Evaux est en discussion.

Dossier Sécurité

Sécurité routière

Une demande de ralentissement à la route de Soral est déposée par des habitants. La route étant cantonale, l'étude est toujours en cours.

Feu pour passage piétons croisée de Confignon. Temps trop court. Le carrefour est en travaux à cause du tram mais le CA a proposé d'intervenir auprès de la DGM.

Interrogation d'un conseiller municipal au sujet du chemin de Narly qui est limité à 60 km/h, ce qui paraît étonnant et trop rapide compte tenu des piétons aux abords de la forêt, des balades à poney et de l'école Rudolph Steiner. Les différents tests de vitesse démontrent que la circulation est inférieure à cette limitation.

Chemin de Carabot : sans trottoir et emprunté par les enfants, notamment par ceux qui se rendent à l'école primaire ou à l'école Steiner. La circulation est à l'étude dans Cressy puisque la venue du tram nécessitera de modifier les entrées et sorties dans ce quartier. La taille du bus 20 et son parcours seront modifiés également. La commission propose de mettre à la disposition des enfants des dossards jaunes fluo et d'inviter les APM à effectuer des contrôles et de la prévention sur place.

Parcage sauvage devant la poste : problème récurrent mais rien ne peut être envisagé vu le passage du camion postal.

Demande d'un marquage dans le tournant de la rue Edouard-Vallet, en regard de la rue René-Jollien, type passage piéton car le trottoir est abaissé.

M. Marostica (responsable du Service technique) a été invité lors d'une séance pour nous donner un retour au sujet de l'état des routes, les études et les travaux en cours.

Cambriolages

M. Dreier transfère aux commissaires les mails de statistiques mensuelles des cambriolages apparus sur la commune. Confignon semble figurer encore parmi les communes peu touchées.

Protection civile

Les nouveaux statuts concernant l'ORPC Cressy ont été préavisés favorablement. Ils concernent la fusion de Confignon et Onex avec Lancy. Les coûts de fonctionnement s'en trouveront diminués

Patrouilles intercommunales par les APM

Lors du vote du budget, la commission a dû préviser la mise en compte d'un poste supplémentaire d'APM à 100%. Pour ce faire, une rencontre avec le sergent-major des APM de Bernex ainsi que le Maire, M. Chillier, a été organisée. Une ronde du soir intercommunale entre Onex-Lancy-Plan-Les-Ouates et Bernex est effectuée du mardi au dimanche avec deux APM provenant d'une de ces communes. Inclure Confignon a été jugé pertinent par la commission.

Pour la Commission de la sécurité, du sport, de la santé et des naturalisations

Sophie Demaurex, Présidente

Commission de la culture (CC)

Denis Soulier	Président
Catherine Graf	Vice-présidente
Alpha Ayandé	Membre, démissionnaire au 07.12.2010
Eric Baier	Membre investi au 7.12.2010
René Lindenmeyer	Membre
Bruno Marini	Membre
Mélik Özden	Membre
Françoise Joliat	Conseillère administrative
Mario Rodriguez	Secrétaire adjoint

Dates des séances

La commission s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2010.

Sujets traités

Manifestation Rousseau

La commission a suivi l'évolution du dossier qu'elle a confié à l'association « Le Nez dans le Ruisseau » dont sont membres Françoise Joliat, René Lindenmeyer et Denis Soulier. Le président de la commission communique régulièrement au Conseil municipal les éléments du dossier.

Durant l'année, le dossier a avancé de la façon suivante :

- La ville de Genève a confirmé l'attribution de CHF 150'000.- à l'association pour le projet.
- Mme Françoise Joliat a fait une présentation du projet pour le site de la ville de Genève et pour Léman Bleu.
- M. Guillaume Chenevière a confirmé qu'il rejoignait le comité ; M. Robert Copain participe également aux réunions.
- Le scénario a progressé, il y a eu trois versions pendant l'année, qui toutes ont été discutées entre le scénariste et le comité ; les personnages ont été affinés, les situations également.
- Notre productrice a travaillé à la recherche de coproductions ; une coproduction française a été signée en fin d'année ; des coproductions belge, italienne, canadienne sont en cours de négociation.
- Plusieurs chaînes de télévision sont intéressées par le projet : TSR, TSI, Arte, France 2 et France 3.
- Deux rôles importants ont été attribués : Anne Richard pour Marie, la journaliste ; Jean-Philippe Ecoffey pour le père de Tom. Sami Frey doit confirmer sa participation en février 2011.
- Du côté de la figuration, 263 personnes se sont inscrites lors de la manifestation « Confignon en fête ». D'autres ont déjà postulé depuis.
- Des souscriptions ont été lancées, qui ont rencontré un certain succès ; d'autres vont être lancées en 2011.
- Du côté des finances : Vacheron Constantin a confirmé vouloir participer, mais un contrat sera passé en février 2011 ; la Banque Pictet a confirmé également sa participation et attend une

réponse pour la défiscalisation de son apport. Plusieurs autres dossiers sont en cours, dont la BCGe.

- L'Office fédéral de la culture a demandé de revoir la copie, ce qui sera fait en avril 2011.
- Le réalisateur, Patrick Léger, a commencé à faire des repérages dans la commune.
- Un stand a été tenu pendant toute la manifestation « Confignon en Fête » : il s'agissait de présenter le projet à la population, de trouver des figurants confignonnois, de lancer des souscriptions.
- Un numéro du Conf'infos a été consacré au dossier.
- Le prologue théâtral de Jocelyne Quéloz n'a pas convaincu le comité qui a décidé de lancer un concours pour trouver un auteur. Concours au printemps 2011.
- On a commencé à parler de la manifestation à laquelle il faudra s'atteler dès le début 2011. Il a été en particulier demandé à Catherine Graf et Bruno Marini, membres actifs d'associations villageoises, de réfléchir déjà à la question.
- Deux rencontres ont eu lieu avec les représentants de la ville de Genève.

Bibliothèque intercommunale

La question de l'emplacement de la bibliothèque a été le sujet prédominant. Comme aucune solution n'a été trouvée pour l'instant, les conseillers administratifs ont décidé d'attendre que les projets bordant la route de Chancy soient plus avancés avant de prendre des décisions pour une bibliothèque intercommunale.

Le projet prendrait dès lors d'autres proportions : si l'on attend le développement de Bernex Est et des Cherpines, c'est-à-dire des communes qui auront presque doublé, on peut imaginer, avec la participation de Bernex, d'Onex, de la Champagne, la création d'une véritable maison de la culture, avec bibliothèque, salle de spectacle, salle de création, etc.

En attendant, il serait envisageable de créer une bibliothèque communale, ce que feraient également Bernex et Onex, de dimensions modestes, qui nous permettrait de faire le trait d'union avec le futur grand projet. Il faudrait sans doute faire jouer le bénévolat. Cette bibliothèque serait en lien avec celles de Bernex et d'Onex. Dossier à faire progresser en 2011.

Parc de la mairie

Monsieur Georges Descombes, architecte mandaté par le canton pour les travaux de renaturation de l'Aire, a présenté l'aménagement possible du parc de la mairie, afin de créer un espace exposition pour des sculptures. La commission a insisté sur le fait que l'ensemble devait conserver son aspect naturel. Les coûts seraient d'environ un million de francs et il a été demandé à Monsieur Descombes de proposer un projet de phasage des travaux. L'idée serait de créer un lien entre l'Aire et le village à l'aide de sentiers entourés d'arbres fruitiers. Des plateaux seraient aménagés pour la présentation de statues. Des expositions pourraient ainsi avoir lieu dans le parc. Dossier à suivre en 2011.

Projet de statues

Malbine, sculptrice, a annulé à plusieurs reprises son intervention en commission, intervention qu'elle avait elle-même sollicitée. Nous avons renoncé à la faire venir. Elle souhaitait proposer ses sculptures en prêt pour le parc de la mairie.

Festival

La commission a réfléchi à la possibilité d'organiser un festival d'été. Les travaux du bord de l'Aire permettraient de préparer un espace à cet effet. Ce dossier, étudié en 2009, nous semble trop lourd, des sujets plus brûlants occupant la commission. Il est décidé d'abandonner provisoirement ce thème.

Expositions communales

Mme Daisy Mottier en mai ; M. Blanchet en septembre.

Prix littéraire

La Commune de Bernex avait demandé à Denis Soulier de participer au jury de son prix littéraire, en 2009 ; pour le prix 2011, Bernex a proposé à Confignon de s'associer à ce prix qui, dès lors, devient le prix de l'Aire, attribué par nos deux Communes.

Ce prix se divise en trois catégories : écoliers, jeunes de 12 à 18 ans, adultes. Le parrain pour cette année est Jean Romain ; la librairie du Boulevard y est associée pour cette année aussi ; les nouvelles devront être remises au plus tard le 1er mars 2011 ; les prix seront remis en novembre.

Le jury est composé d'un CA de chaque Commune, d'un libraire partenaire, des deux responsables de la communication de nos mairies, de deux habitants de nos communes, pas forcément membres du CM.

Le thème pour cette année : aller-retour

Confignon en fête

Deux membres de la Commission de la culture, Bruno Marini et Denis Soulier, ont participé à l'organisation de cette fête en tant que membres du comité d'organisation. C'est la paroisse qui est à l'origine de ce projet. La fête fut, de l'avis de tous, un réel succès.

Conf'infos

Le numéro de juin a été consacré au projet Rousseau. Des articles ont été écrits par tous les membres du comité de l'association, ainsi que par le scénariste, le réalisateur, la productrice.

Le numéro de septembre du Conf'Infos proposait d'envisager Confignon en 2015. La Commission de la culture a présenté deux articles (Françoise Joliat et Denis Soulier).

Vigne et Terroir

Catherine Graf et Denis Soulier ont proposé de réfléchir à la relance de cette fête villageoise, en l'envisageant peut-être sous l'angle développement durable et culture bio. Cette idée est à creuser en 2011.

Projet artistique du TCOB

Françoise Joliat a informé la commission de ce qui se déroulait.

Bancs sonores

Le projet des bancs sonores a été initié par le Fonds de décoration. Les bancs, qui sont loin de faire l'unanimité, ont été inaugurés en octobre.

Subventions

FJ nous a expliqué qu'il ne serait plus versé de subventions automatiques aux sociétés, mais qu'elles devront faire l'objet d'une demande précise accompagnée d'un budget. Une liste de critères à respecter a été établie.

Pour la Commission de la culture

Denis Soulier, Président

Commission des finances et gestion - développement économique (CFG)

René Lindenmeyer	Président
Elisabeth Gabus-Thorens	Vice-présidente
Eric Baier	Membre
Vincent Bujard	Membre
Gian Heim	Membre
Lilia Marini	Membre
Dinh Manh Uong	Conseiller administratif

Dates des séances

26 janvier
1er et 30 mars
4 mai
8 juin
21 septembre
2, 3 et 30 novembre

Sujet : Crédit d'investissement pour la décoration florale de la commune

Le Conseil administratif (CA) a présenté une demande de crédit d'investissement de CHF 190'000 pour l'amélioration de la décoration florale de la commune. Cette demande de crédit a également été examinée par la Commission de l'aménagement, des constructions et de l'équipement (CACE), qui a préavisé favorablement cette demande.

Décision

Cette dernière a été examinée le 1er mars par notre commission qui, après discussion, l'a préavisé favorablement par trois voix contre deux. Il a été recommandé de veiller à la compatibilité de ce projet avec celui de l'aménagement de la place du village en cours d'étude.

Sujet : Crédit d'étude pour la construction de l'immeuble Cressy Plus

Suite aux travaux de la commission ad hoc, le CA a souhaité lancer une étude complète permettant la réalisation de cet immeuble. Cette demande de crédit de CHF 418'000, également renvoyée à la CACE, couvrait les honoraires d'architecte et d'ingénieur civil pour la première phase uniquement (avant-projet partiel, projet de l'ouvrage, procédure d'autorisation de construire). A l'unanimité, les membres de la CACE ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'étude.

Décision

Le 4 mai, les membres de notre commission ont décidé, à l'unanimité, de préavisé favorablement cette demande de crédit d'étude de CHF 418'000.

Sujet : Comptes 2009 de la Commune

La commission s'est réunie le 4 mai afin d'examiner les comptes 2009 et les dépassements de crédits.

Les comptes 2009 comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2009
- les comptes de fonctionnement de l'exercice 2009 par fonction et par nature comptable
- le compte des investissements 2009
- les tableaux financiers.

Ces comptes ont été vérifiés par la fiduciaire qui, dans son rapport du 23 avril 2010, recommande sans réserve leur approbation.

Le bilan fait état, tant à l'actif qu'au passif, d'un montant total de CHF 55'752'492,56 inférieur de CHF 1'890'835,58 à celui de fin décembre 2008 en raison notamment d'une diminution de l'endettement bancaire de CHF 1'700'000 et de la dissolution partielle de provisions pour un montant totalisant CHF 634'814,58, diminution partiellement compensée par le boni de l'exercice 2009 de CHF 508'766,86. Ce dernier augmente la fortune de la Commune qui passe de CHF 28'471'505,64 à CHF 28'980'272,50.

Il convient de relever l'inscription en pied de bilan de cautionnements pour une somme de CHF 15'353'456,60 (somme inchangée). Ces cautionnements résultent de la décision prise en 2004 de garantir les emprunts bancaires transférés, en même temps que les immeubles, à la Fondation pour le logement.

Le compte de fonctionnement présente des revenus d'un montant total de CHF 12'227'804,58 nettement supérieur (+ CHF 797'056,58 ou 6.97 %) aux revenus prévus pour l'exercice 2009 mais nettement inférieur de CHF 1'265'476,54 aux revenus 2008. En 2008, notre Commune avait bénéficié de correctifs de recettes fiscales de l'ordre de 2 millions de francs. Il en a été de même en 2009 mais dans une moindre mesure.

Les charges totalisent CHF 11'719'037,72 ce qui représente une augmentation de CHF 292'789,72 (+ 2.56 %) par rapport au budget et une diminution de CHF 475'703,95 par rapport à 2008.

Le compte de fonctionnement présente donc un boni de CHF 508'766,86 contre CHF 4'500 de boni prévu et un boni de CHF 1'298'539,05 en 2008. Il faut relever que cet excellent boni résulte essentiellement de la dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs (ducroire) et de la provision pour risque sur impôts estimés. Cette dissolution ne vient pas d'un changement de méthodes dans le calcul de ces provisions mais d'une nette amélioration de la taxation et de la perception par l'Administration cantonale des finances.

Le compte des investissements présente un total de dépenses de CHF 1'162'646,62 contre CHF 2'288'000 au budget et un total de recettes de CHF 72'834,45 contre CHF 107'000 au budget. L'investissement net de CHF 1'089'812,17 est entièrement autofinancé. Ces investissements concernent essentiellement la transformation de la maison Briefer et de la maison de paroisse, l'aménagement de l'axe vert jouxtant l'école de Cressy, l'assainissement de l'éclairage public, le collecteur du chemin de la Dode-Grand-Lancy, d'importants travaux de réhabilitation des routes et diverses études.

Décision

Sur la base de leur examen, les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation des comptes 2009.

Sujet : Crédits supplémentaires des comptes de fonctionnement 2009

Divers postes ont enregistré des dépassements totalisant CHF 1'307'971,37 par rapport au budget de fonctionnement 2009. Ce dépassement est partiellement compensé par des économies réalisées sur d'autres comptes de charges (CHF 1'015'181,65).

Décision

Là également, les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation de ces crédits budgétaires supplémentaires du compte de fonctionnement 2009.

Sujet : Comptes 2009 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

La commission a pris connaissance, le 4 mai, des comptes 2009 de la Fondation pour la petite enfance (EVE) présentant des charges et des recettes de CHF 1'982'210,92 (contre CHF 2'005'339 au budget).

L'équilibre des comptes a été obtenu après enregistrement d'une diminution de la subvention communale de CHF 32'629,58 qui s'est élevée à CHF 1'241'347,74 en 2009.

Il convient de rappeler que les Communes de Bernex, Aire-la-Ville et Cartigny louent des places et que les pensions qui leur sont facturées sont enregistrées directement dans les comptes de la Commune de Confignon sans transiter par la Fondation. En 2009, la charge nette pour notre Commune s'est élevée à CHF 844'674,59 contre CHF 812'227,32 en 2008. Le bilan présente des actifs pour un montant de CHF 125'698,20 et la fortune correspond au capital de dotation de CHF 10'000.

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle restreint, conformément aux dispositions légales, de la part de la fiduciaire SCF Révision SA qui, dans son rapport du 24 mars 2010, relate qu'elle n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement. Ces comptes ont été approuvés le 29 avril par le Conseil de fondation dans lequel siègent Madame Joliat (Présidente), Mesdames Marini et Demaurex ainsi que Messieurs Dunant (Vice-président et membre du bureau) et Bujard.

Décision

Les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation des comptes 2009 de cette fondation.

Sujet : Comptes 2009 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

La commission a également pris connaissance, ce même jour, des comptes 2009 de la Fondation pour le logement. Ces derniers présentent des recettes consolidées de CHF 1'483'997,05 et des charges consolidées de CHF 1'444'763,58 laissant un bénéfice de CHF 39'233,47 après une dissolution partielle de la réserve pour gros travaux de CHF 20'000. Le bilan présente des actifs pour un montant total de CHF 20'354'592,77 et des fonds propres de CHF 3'709'408,67 (y compris la réserve pour gros travaux de CHF 125'000).

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle restreint, conformément aux dispositions légales, de la part de la fiduciaire CTR-Audit & Conseil SA qui, dans son rapport du 25 avril 2010, relate qu'elle n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Ces comptes ont été approuvés le 26 avril 2010 par le Conseil de fondation dans lequel siègent Monsieur Dreier (Président), Messieurs Dunant (Vice-président), Blondin, Bujard et Mazzola.

Décision

Les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation des comptes 2009 de cette fondation.

Sujet : Comptes 2009 du Centre Intercommunal de Voirie (CIV)

La commission a également pris connaissance, le 4 mai toujours, des comptes 2009 du Centre Intercommunal de Voirie. Ces comptes présentent des charges totalisant CHF 252'066,61 et des revenus de CHF 280'625,50, soit un excédent de revenus de CHF 28'558,89, excédent que le Conseil du Groupement a décidé d'allouer au Fonds d'entretien des bâtiments. La participation versée par Confignon en couverture des charges s'est élevée à CHF 18'123. Le bilan présente des actifs de CHF 186'694,59 contre des engagements envers des tiers de CHF 108'805 et un fonds d'entretien et de renouvellement de CHF 77'889,59, l'excédent de revenus ayant été attribué à ce fonds d'entretien. La fortune est nulle.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire SCF Révision SA qui recommande, dans son rapport du 10 mars 2010, leur approbation sans réserve ni remarque. Ils ont été approuvés le 12 avril 2010 par le Conseil du Groupement dans lequel siègent Messieurs Dreier (Président), Baier et Blondin.

Décision

Les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation des comptes 2009 du Groupement.

Sujet : Comptes 2009 de la Fondation des Evaux

La commission a également pris connaissance, le 4 mai, des comptes 2009 de la Fondation des Evaux. Le compte de fonctionnement présente des dépenses s'élevant à CHF 3'530'343,21 inférieures de CHF 127'936,79 par rapport au budget et des recettes de CHF 3'647'392,42 (dont CHF 3'378'940 de subventions communales) inférieures de CHF 410'887,58 au budget. Le boni de l'exercice 2009 s'élève donc à CHF 117'049,21. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de CHF 40'598,55, le bénéfice disponible s'élève à CHF 157'647,76 que le Conseil de fondation, présidé par Monsieur Uong, a décidé de répartir comme suit :

- CHF 100'000 à la réserve pour le renouvellement du matériel et de l'outillage, l'entretien des bâtiments et des emplacements
- CHF 57'647,76 à reporter à nouveau.

Le bilan présente des actifs de CHF 6'990'586,84 et des fonds propres de CHF 1'183'521,29 (capital social, réserves, bénéfice reporté).

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Edmond Golaz qui recommande, dans son rapport du 10 mars 2010, l'approbation de ces comptes sans réserve ni remarque. Ils ont été approuvés par le Conseil de fondation le 26 mars 2010.

Décision

Les membres de la commission ont, à l'unanimité, préavisé favorablement l'approbation des comptes 2009 de cette fondation.

Sujet : Projet de contrat de bail avec la société Yellowprint

Le 8 juin, la commission a étudié un projet de contrat de bail avec une jeune société confignonnaise qui se chargerait d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques sur une partie du toit de l'école de Confignon.

Rappelons que lors de la séance du Conseil municipal (CM) du 11 mai, le CA avait présenté un projet de convention de partenariat avec cette société Yellowprint. Ce projet de convention avait fait l'objet d'importantes remarques de Voix de Gauche. Lors de deux consultations juridiques ultérieures, il est apparu qu'une convention n'était pas une solution valable. Afin de limiter autant que possible la responsabilité de la Commune, en particulier vis-à-vis des tiers que Yellowprint serait amenée à faire participer à son projet, notamment du point de vue financier, il a été décidé de renoncer à une convention et d'établir un contrat de bail.

Décision

Deux points de ce contrat ont fait l'objet de décisions :

- 1) Le loyer annuel a été fixé à CHF 5 le m²
- 2) Le contrat pourra être signé par le CA une fois approuvé par le CM. Il ne prendra effet que lorsque deux conditions suspensives auront été satisfaites, à savoir 1) l'obtention et l'entrée en force de l'autorisation de construire complémentaire, 2) la signature par Yellowprint d'un contrat de rachat du courant produit avec les SIG. Un délai au 31 octobre 2010 a été imposé pour la réalisation de ces deux conditions suspensives. A l'unanimité, les membres de la commission ont préavisé favorablement ce projet de contrat de bail.

Sujet : Budgets d'investissements et de fonctionnement 2011

Lors de deux séances, tenues les 2 et 3 novembre, la commission a examiné le projet de budget de fonctionnement 2011 et le budget des investissements prévus en 2011.

Plan des investissements 2011-2015

Avant d'étudier le budget des investissements 2011, la commission a longuement discuté avec le Conseil administratif le plan des investissements prévus entre 2011 et 2015. Il en est ressorti que les investissements prévus entraîneraient la Commune vers une augmentation exagérée de l'endettement. Le plan a fait l'objet d'un profond remaniement, certains investissements ayant été étalés sur plusieurs années, voire repoussés au-delà de 2015.

Le nouveau plan d'investissements est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Investissements	4'205'000	7'595'000	4'450'000	1'600'000	600'000	15'115'000
Endettement	22'260'000	27'650'000	30'500'000	28'985'000	26'310'000	

Ce plan fera naturellement l'objet de modifications chaque année en fonction de besoins nouveaux et fait abstraction de tout investissement aux Cherpines, hormis les frais d'études. L'année 2012 sera particulièrement cruciale mais les investissements prévus semblent incontournables, à moins de renoncer définitivement au réaménagement de la Place du Village, ce que les membres de la commission ne souhaitent pas.

Budget des investissements 2011

Comme dit précédemment, ce budget a été profondément remanié. Le premier budget soumis au Conseil municipal du 28 septembre faisait état d'investissements pour un montant total de CHF 4'150'000. Le deuxième budget soumis à la CFG se montait à CHF 6'107'000 sans aucune recette. Finalement, le budget retenu se monte à CHF 4'205'000.

Budget de fonctionnement 2011

Le budget de fonctionnement 2011 qui nous a été soumis totalisait CHF 12'251'788 aux charges et CHF 12'261'788 aux recettes, laissant un boni de CHF 10'000. Cela représentait une augmentation des charges de CHF 815'838 (+ 7.13 %) et des recettes de CHF 820'836 (+ 7.17 %) par rapport au budget 2010.

A l'exception de la CSSSN, qui n'a pas été en mesure de remettre sa décision sur son budget à temps, les conclusions et demandes des autres commissions ont été examinées et satisfaites dans la mesure du possible.

Chaque poste de charges et de recettes a ainsi été examiné et les membres de la commission ont pu obtenir tous les renseignements qu'ils désiraient. Certains postes ont fait l'objet de corrections, soit à la demande du Conseil administratif soit à la demande des commissions. A noter que malgré une vingtaine de corrections, le total des charges demeure inchangé. De même, le total des recettes est demeuré inchangé malgré deux corrections.

Le boni reste inchangé à CHF 10'000.

Décisions

Les membres de la commission ont recommandé, le 3 novembre, l'approbation du budget des investissements totalisant CHF 4'205'000 tout en rappelant que chaque investissement fait l'objet d'une demande de crédit devant le CM.

Les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2011 totalisant CHF 12'251'788 aux charges et CHF 12'261'788 aux recettes.

Les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, le maintien du taux des centimes additionnels à 47.

Sujet : Montant minimum de la taxe professionnelle communale

Les membres de la commission ont examiné l'opportunité de maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle à CHF 30.

Décision

Les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, le maintien du montant minimum de la taxe professionnelle communale à CHF 30.

Sujets : Crédit d'investissement pour le réaménagement de la place et assainissement et crédit d'investissement pour la mise en séparatif du chemin des Hutins/Phase 2 (ces deux demandes de crédit étant étroitement liées, elles sont présentées ensemble ci-dessous)

Ces sujets ont été renvoyés également à la CACE qui, dans ses rapports du 27 octobre 2010, a proposé que le crédit prévu pour la mise en séparatif du chemin des Hutins soit amputé du montant prévu pour le tronçon Place de l'Eglise-chemin de Pontverre-route de Soral, ce dernier étant ajouté à celui prévu dans la demande de crédit pour la place du village. Cette proposition est bienvenue car cela permettrait de relier le collecteur qui sera installé sous la place au collecteur principal de la route de Soral, le rendant ainsi opérationnel. Elle est donc partagée par tous les membres présents de la CFG.

Poursuivant son but de maîtrise des investissements et de leur étalement dans le temps afin d'éviter une trop forte augmentation de l'endettement de la Commune, les membres présents de la commission ont demandé, le 3 novembre et à l'unanimité, que le montant de CHF 3'600'000 prévu pour le réaménagement de la Place du Village soit ramené à CHF 3'000'000.

Décisions

Compte tenu de ces importantes modifications, les membres de la CFG estiment, à l'unanimité, que le CA devrait retirer ces deux demandes de crédit, étudier les modifications à apporter au projet afin d'atteindre l'objectif fixé par elle à CHF 3'000'000, calculer le coût du séparatif du tronçon Place du Village-chemin de Pontverre-route de Soral et l'ajouter au crédit prévu pour le réaménagement de la Place du Village et enfin préparer deux nouvelles demandes de crédit, celle concernant le chemin des Hutins étant diminuée du coût du tronçon transféré au crédit de la Place. D'ores et déjà, les travaux pour la mise en séparatif du chemin des Hutins ont été repoussés en 2014 et 2015.

Sujet : Crédit d'investissement pour la rénovation des chaussées – étape 2

Ce sujet a été renvoyé également à la CACE qui a, dans son rapport du 11 octobre 2010, recommandé à l'unanimité d'accepter cette demande de crédit tout en proposant de scinder ce crédit en deux : CHF 260'000 pour les travaux de réfection des chaussées et l'amélioration de la signalétique et CHF 120'000 pour la mise en fouille de la fibre optique destinée au raccordement des bâtiments communaux.

La CFG a examiné les arguments de la CACE concernant ces demandes. Les membres de la CFG partagent ces arguments. En effet, les travaux relatifs à cette fouille pour l'installation de la fibre ne concernent pas les mêmes tronçons de route. De plus, il ne s'agit pas d'entretien mais d'une installation nouvelle. Le Conseil administratif aurait dû présenter deux demandes de crédits.

Décision

Le 3 novembre, à l'issue des débats et à l'unanimité de ses membres présents, la CFG recommande d'accepter cette demande de crédit de CHF 380'000 tout en modifiant la lettre a) de la délibération : « d'approuver un crédit d'investissement net de CHF 380'000 composé d'un montant de CHF 260'000

pour la réfection des chaussées - phase 2 et d'un montant de CHF 120'000 pour l'installation de la fibre optique afin de raccorder les bâtiments communaux.

Sujet : crédit d'investissement pour l'extension de l'éclairage public – phase 2

Ce sujet a été renvoyé également à la CACE qui a, dans son rapport du 11 octobre 2010, recommandé à l'unanimité de retirer du projet la demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public au chemin du Vignoble (CHF 54'553) et, par 3 voix contre 2, la demande de crédit concernant l'axe vert de Cressy (CHF 35'710). La CACE accepte à l'unanimité les autres objets totalisant CHF 217'737.

La CFG a examiné les arguments de la CACE concernant ces demandes. L'installation d'éclairage public avec batterie ne se justifie pas sur le chemin du Vignoble car il n'y a pas de demande particulière ou insistante des riverains et ce chemin devra faire l'objet de travaux futurs (fouille) pendant lesquels une ligne électrique pourra être enterrée et un éclairage public installé. S'agissant du remplacement des luminaires de l'axe vert, il est estimé illogique de démonter une installation récente alors que les finances sont tendues. Ces arguments sont frappés de bon sens et sont partagés par les membres de la CFG.

Décision

Le 3 novembre, à l'issue des débats et à l'unanimité de ses membres présents, la CFG propose de retirer le montant prévu pour l'installation de l'éclairage public sur le chemin du Vignoble soit CHF 54'553 ainsi que le montant prévu pour la modification de l'éclairage sur l'axe vert de CHF 35'710. Le montant de la demande de crédit devrait être ainsi ramené à CHF 218'000.

Sujet : Crédit d'investissement pour la réhabilitation-transformation et l'agrandissement du bâtiment du Tennis Club de Confignon-restaurant-club-house

Ce sujet a été renvoyé également à la CACE qui a, dans son rapport du 27 octobre 2010, recommandé à l'unanimité l'acceptation de la réfection du club-house (lot No 3 comprenant la cuisine, l'intérieur des locaux, les sanitaires) et la construction du local extérieur (lot No 2). Elle recommande également d'accepter la construction de la véranda (lot No 1) sous réserve de la faisabilité financière d'une telle construction pour la Commune au vu des normes thermiques actuelles et futures en lien avec la nouvelle Loi sur l'énergie. Cette réserve s'appuie sur les remarques formulées par Monsieur Schneeberger, architecte mandaté par la Commune, dans son rapport du 20 août 2010 dont les conclusions sont jointes à la demande de crédit.

Décision

A l'issue des débats et à l'unanimité de ses membres présents le 3 novembre, la CFG a préavisé favorablement l'approbation de cette demande de crédit de CHF 580'000 tout en scindant ce montant en deux : CHF 380'000 en 2011 (CHF 360'000 pour les travaux des lots 2 et 3 et CHF 20'000 d'indemnisation du restaurateur) ; CHF 200'000 en 2012 (CHF 180'000 pour les travaux du lot 1 et CHF 20'000 d'indemnisation du restaurateur).

Sujet : Indemnités du Conseil administratif 2011-2014

Actuellement, les indemnités versées à chacun des Conseillers administratifs correspondent au tiers de la classe 22 de l'échelle des traitements de la Commune, sans annuités.

Le CA a proposé de fixer à l'avenir ces indemnités comme suit :

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Proposition du CA
2011	CHF 45'000 soit au total CHF 135'000
2012	CHF 47'000 soit au total CHF 141'000
2013	CHF 49'000 soit au total CHF 147'000

2014	CHF 51'000 soit au total CHF 153'000
------	--------------------------------------

Le CA a proposé ainsi d'attribuer annuellement une annuité supplémentaire en partant de zéro. Il a proposé également d'indexer ces montants au taux de l'indice du coût de la vie du mois de novembre de chaque année.

Considérant la masse de travail en constante augmentation, les membres de la commission non seulement admettent cette demande mais l'augmentent d'une annuité en partant non pas de zéro mais d'une année.

Décision

Le 3 novembre, à l'issue des débats et par quatre voix pour et une abstention, la CFG a proposé d'amender le projet de délibération du Conseil administratif et de fixer les indemnités à verser aux Conseillers administratifs comme suit :

- Pour 2011, 3 x CHF 47'000, soit CHF 141'000 au total
- Pour 2012, 3 x CHF 49'000, soit CHF 147'000 au total
- Pour 2013, 3 x CHF 51'000, soit CHF 153'000 au total
- Pour 2014, 3 x CHF 53'000, soit CHF 159'000 au total

Elle a proposé également d'indexer annuellement ces indemnités au taux de l'indice du coût de la vie de novembre.

Sujet : Statut du personnel

Le statut du personnel a nourri de longues discussions tout au long de l'année, notamment les 26 janvier, 1er et 30 mars, 8 juin, 21 septembre et 30 novembre. Le projet de statut a fait l'objet de plusieurs consultations juridiques et la nouvelle commission du personnel, constituée au cours du mois de juin, a également été consultée. A fin 2010, nous sommes à bout touchant et nous estimons être en mesure de soumettre un projet à caractère définitif encore au cours de la présente législature.

Pour la Commission des finances et gestion - développement économique
René Lindenmeyer, Président

Commission de l'aménagement, des constructions et des équipements (CACE)

Vincent BUJARD	Président, démissionnaire au 27.09.10
Jean-Claude KORMANN	Vice-président
Daniel BLONDIN	Membre
Gian HEIM	Membre
Sylvie JAY	Membre et Présidente au 27.09.2010
Maurice MAZZOLA	Membre
Didier Frey	Membre au 27.09.2010
Alain DREIER	Conseiller administratif
Mario RODRIGUEZ	Secrétaire adjoint
André MAROSTICA	Responsable service technique

Dates des séances

Les séances du 16 mars, du 18 mai, du 31 août, du 14 septembre et du 16 novembre 2010 ont été annulées.

Sujets traités

Ordre du jour : Séance du 12 janvier 2010

1. *Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la décoration florale de la commune (en présence du mandataire)*
2. *Approbation du procès-verbal de la séance du 17.11.2009*
3. *Information sur les dossiers / chantiers en cours*
4. *Étude du projet de résolution "Faisabilité d'installation de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé"*
5. *Gestion du stationnement: La zone bleue*
6. *Divers*

1. **Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la décoration florale de la commune (en présence du mandataire)**

Le projet comprend des bacs en forme de pots, des jardinières au niveau de la salle communale et le mur de la route de Soral. La stratégie de mise en œuvre est de délimiter la commune et de lui donner une certaine identité. La décoration du secteur de la route de Chancy fera partie des travaux d'aménagements prévus avec le tram TCOB.

Bacs : De forme basique et intemporelle, à caractère rural, les pots choisis sont en béton de couleur terre cuite, avec catadioptré et quatre pieds à vis réglables pour s'adapter au terrain. Le nom de la commune y apparaîtra. Les besoins seraient de 81 bacs dans un premier temps. Les plans de fabrication deviennent la propriété de la Commune pour des fabrications ultérieures.

La salle communale : Une série de jardinières bleues pourraient être suspendues (bacs à fleurs).

Le mur de la route de Soral : Il s'agit de « coiffer » le mur avec de la végétation, 2 ou 3 ans sont nécessaires pour recouvrir le mur, des plantations en pleine terre sont aussi prévues.

Budget : il faudrait compter CHF 2185.- HT par bac / pot de fleur et pour le « pleine terre » environ CHF 210.- le m², sans arrosage automatique, et pour une jardinière CHF 460.- à multiplier par 12.

Soit pour 38 bacs et les jardinières (12) et 227 m² à aménager à 210.- le m² un total de CHF 131 635.- HT. Il est prévu ½ h par bac et par semaine tout compris, à compter sur 8 mois tenant compte de la pause en hiver. Pour 38 bacs, 19 heures soit un mi-temps, compte tenu des heures déjà prévues, on peut compter avec une augmentation de la charge de travail de 10 heures par semaine.

Les aspects esthétiques ont été soulevés, notamment sur l'intégration d'objets de type rural dans un quartier tel que celui de Cressy, de caractère moderne. Il est relevé la forme épurée des pots et la possibilité de choisir un béton gris (Plan-les-Ouates). Ce à quoi il est répondu que l'on perdrait en unité.

Le projet ne parle pas de ce qui est prévu au pied de l'école de Cressy, où il était prévu de planter des iris, mais cela ne semble pas réalisable. Un parterre de graminées a été proposé, car ornementales et résistantes.

Dans le budget de fonctionnement, il a été prévu de rajouter de la terre pour une mise à niveau et de faire une plantation avec un « mix » de gazon fleuri, ceci pour tenir compte de la difficulté de l'entretien.

Le projet diffère du précédent car les candélabres et leurs massifs suspendus ont été abandonnés et le prix du bac standard est passé de CHF 2437.- à CHF 2185.- selon un devis de 2009 d'une entreprise de béton préfabriqué.

C'est sans véritable enthousiasme que le projet est reçu par la commission. Reconnaisant malgré tout la qualité du travail du Conseil administratif et de son mandataire et consciente de la nécessité d'entreprendre enfin ce chantier d'embellissement, la commission soutient malgré tout cette première étape de projet d'aménagement floral. La question de la compatibilité avec le projet de réaménagement du centre historique villageois demeure cependant, ce d'autant plus que la présentation de ce projet, intervenu ultérieurement au vote de la commission, semble confirmer un parti esthétique différent.

Selon toute vraisemblance, si le crédit d'investissement est accepté et que les options prises par les mandataires en charge du projet de réaménagement du centre historique sont confirmées, un traitement différencié du centre du village et du reste de la commune devra être assumé...

Recommandation de la commission

Décision : par 5 oui et 1 abstention, la commission préavise favorablement ce projet de crédit en vue du prochain CM.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17.11.2009

L'approbation du PV est reportée à la prochaine séance.

3. Information sur les dossiers / chantiers en cours

- Éclairages publics : c'est terminé

Pour les photovoltaïques, on fait des relevés avec les SIG et une tête va être démontée pour faire des analyses et des essais en atelier. Les SIG se rendent compte que les panneaux devraient être déneigés dans des conditions comme celles de ces derniers jours.

- Rénovation des fontaines : c'est terminé. Suite aux travaux de réfection, la pierre est devenue bleuâtre. Le bassin a probablement été modifié dans les années 50, on ne peut rien y faire car c'est la couleur de la pierre. La charpente et la couverture, c'est pour plus tard, l'affichage, c'est pour le 26 janvier.

- Cressy Plus : les cinq projets retenus sont rentrés et recevables. Les travaux du jury sont repoussés de deux semaines pour des raisons de santé de l'un des membres.
- École « Jollien » : on en est aux soumissions
- TCOB : les canalisations ont été exécutées, il reste à discuter de la répartition des coûts avec Onex.
- Réfections de chaussées : terminées

3. Étude du projet de résolution "Faisabilité d'installation de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé".

Au vu de l'heure avancée et de la non-urgence du sujet, le point 4 est repoussé à notre prochaine séance.

4. Gestion du stationnement: La zone bleue

Zones bleues de stationnement :

La question est de savoir quel est le cadre légal régissant, par exemple pour une commune, la mise en zone bleue ou zone avec macaron d'un quartier. Ce genre d'information serait pertinente tant pour la place du village et son réaménagement que pour le quartier de Cressy et son développement futur. Il est demandé au CA d'obtenir toutes informations utiles sur les conditions d'octroi d'une zone bleue et de macarons de stationnement et sur leur éventuelle complémentarité.

5. Divers :

Pas de divers.

Ordre du jour : Séance du 9 février 2010

1. *Approbation des procès-verbaux des séances du 17.11.2009 et du 12.01.2010*
2. *Réaménagement du centre historique / Présentation par les mandataires*
3. *Information sur les dossiers / chantiers en cours*
4. *Étude du projet de résolution "Faisabilité d'installation de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé"*
5. *Divers*

4. **Approbation des procès-verbaux des séances du 17.11.2009 et du 12.01.2010**

Approbation des procès-verbaux des séances du 17.11.09 et du 12.01.10

5. **Réaménagement du centre historique / Présentation par les mandataires**

Présentation de l'évolution du projet de réaménagement du centre historique villageois. Sur le support d'un grand plan en couleurs, M. Ray nous présente l'état du projet.

Le sol : le traitement de l'espace se fait par bandes alternées, gravier libre et ciment pour la chambre d'arbres, gravier stabilisé et asphalte pour les bandes de roulement. Idée d'unification, de vie et d'espace ludique.

Le mobilier est composé de bacs cousus en matière synthétique, déplaçables.

Le dénivelé reste un élément contraignant, un escalier en bas de la place est prévu pour adoucir la pente générale. Pour le rattrapage des niveaux, une double rampe est proposée avec un emmarchement ouvert vers le bâtiment de l'auberge.

Le nombre de places de stationnement est diminué d'env. 10%. Ces dernières sont réorganisées et excentrées par rapport à la situation actuelle, notamment sur la nouvelle esplanade (ex carré Berthet). Il est prévu 80 places dont 54 au centre en l'état du projet.

Proposition d'ajouter une série d'arbres sur les côtés du parking, soit le long du bâtiment de l'auberge et de l'immeuble qui fait angle avec lui, accueillie favorablement.

Au cas où le parking souterrain serait construit, on pourrait aisément retraiter et reminéraliser la surface « carré Berthet »

Proposition, une roulotte pour les jeunes pourrait prendre place dans le secteur du pré-verger, le traitement par bandes au sol se retrouve aussi ici.

Éclairages sur le thème de la guirlande pour unifier l'espace, dans le sens des bandes. Les guirlandes ont l'avantage d'être démontables si l'on désire accueillir un projet de manifestation sur la place.

Jeux d'eau et installation d'une patinoire possible, des pommeaux de douche stylisés avec effets de lumière dans le jet d'eau sont présentés.

En ce qui concerne le choix des matériaux, « on tend à l'économie ».

Concernant la solution des sacs en guise de bacs, il est relevé qu'elle diffère du projet de la décoration florale comprenant des pots en terre cuite, ce qui nuit à l'unité recherchée par ce dernier. En réponse, il est dit que l'on peut concevoir le réaménagement de la place comme une œuvre d'art à part entière et, dès lors, tolérer une certaine exception au concept floral.

Conclusion : La CACE prend acte du projet tel qu'il avance, déclare qu'elle est séduite et approuve les lignes directrices telles qu'elles lui ont été présentées ce soir. M. Ray continue son travail, le but est de pouvoir arriver à une demande de crédit d'investissement au CM de juin de cette année. Dans l'idéal ... autorisation en juillet/août 2010 avec un début des travaux pour début 2011.

6. Information sur les dossiers / chantiers en cours

- École « Jolien » : les appels d'offres sont partis ; concernant les panneaux solaires, le dossier est suivi par le CA.
- Panneaux d'affichages : en cours
- Fontaines : la réfection du sol est en cours
- Éclairages publics : c'est terminé
- Terriers villageois : leur mise en service sera coordonnée avec l'arrivée des nouveaux habitants
- Routes endommagées : le chemin des Hutins est abîmé mais il faudrait une réfection globale mais aussi tenir compte des travaux à venir (collecteurs sont aussi à envisager, parking éventuel).

7. Étude du projet de résolution "Faisabilité d'installation de centrales solaires de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de partenariats public-privé"

Ce projet de résolution est en accord avec notre engagement en termes de durabilité, ainsi les toits existants doivent être mis à disposition pour la pose de centrales solaires. Un refus serait en contradiction avec la charte de durabilité qui a été déjà signée.

La commission a étudié ce projet de résolution sans y trouver sur le fond quelque chose à redire.

Sur la forme, et s'agissant uniquement de son exposé des motifs, elle a relevé toutefois que la phrase « A l'extrême, le recours à l'emprunt pour la gloire écologique ou la course aux labels

nous paraît être une attitude théorique particulièrement discutable ». Si elle pouvait se comprendre dans le cadre du débat sur le crédit d'investissement pour la rénovation de l'école de Confignon, elle était aujourd'hui superflue à l'argumentaire de ce projet de résolution. La CACE propose donc de la retirer du texte.

Recommandation de la commission :

A l'issue des débats et à l'unanimité de ses membres, la CACE a préavisé favorablement ce projet de résolution amendé, avec recommandation faite aux représentants de la CACE qui siègent à la CDEE de faire en sorte que ce point soit également traité lors de leur prochaine séance.

8. Divers :

Pas de divers.

Ordre du jour : Séance du 20 avril 2010

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09.02.10

2. Informations sur les dossiers / chantiers en cours

3. Demande de crédit d'étude pour la construction de l'immeuble Cressy+

4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09.02.10

Le PV du 09.02.10 est approuvé par les membres de la CACE.

2. Informations sur les dossiers / chantiers en cours

- École « Jolien » : le retour des soumissions. Les travaux pourront commencer le 5 juillet 2010.
- Terriers villageois : terminés.
- TCOB : les collecteurs sont terminés.
- Station de pompage des vignes : travaux prévus dès septembre.
- A propos de la fontaine Berthier qui coule sur la route, il est prévu une réfection.
- Routes endommagées : le chemin des Hutins terminé ainsi que la bordure de Moulaz et la bordure de la rte de Loëx à Cressy. Le trottoir de la rampe de Chavant est en cours, les travaux concernant les terriers au chemin de Pontverre sont terminés, il ne reste plus que l'engazonnement à faire.
- L'affichage sur les colonnes Morris sert aux sociétés qui doivent faire une demande préalable (tampon apposé par la mairie). Un contrôle est effectué concernant la pose d'affiches illicites. Toutes les 2 ou 3 semaines, le service extérieur fait le tour pour vérifier et enlever les affiches dépassées. Un panneau double face, Bernex – Confignon, est prévu en bout de l'axe vert de Cressy.
- Jeux de Cressy : les jeux sont conformes mais la surface de réception en cas de chute ne l'est pas. Le mandataire va fait actionner son assurance RC et reprendre les travaux afin de rendre le sol conforme en modifiant les bordures.

3. Demande de crédit d'étude pour la construction de l'immeuble Cressy+

La demande de crédit d'étude pour les prestations de l'architecte et de l'ingénieur civil en charge du projet Cressy Plus ne concerne que les phases de projet de la tranche ferme, soit l'avant-projet (partiel), le projet de l'ouvrage et la procédure d'autorisation de construire. Durant cette phase, et parallèlement à la dépose de la requête en autorisation, un devis général de l'ouvrage à +/- 10% sera présenté à la Commune par les mandataires. Les phases d'appel d'offres et de réalisation feront ainsi l'objet d'un second crédit d'étude qui, selon toute vraisemblance, devrait

être intégré au crédit d'investissement nécessaire au lancement des travaux. Notons que le contrat des mandataires prévoit une rémunération forfaitaire pour les prestations de la tranche ferme (indépendamment du montant du devis général à produire), alors que la rémunération de la tranche conditionnelle se fera au « tarif coût », soit en proportion du coût réel des travaux entrepris.

Compte tenu de la nature de l'appel d'offres choisie (procédure sélective en deux tours avec production d'un avant-projet), les offres financières des candidats, non évaluées lors de la procédure, n'ont pas été établies sous un régime de concurrence. La rémunération contractuelle des mandataires lauréats peut ainsi être qualifiée de bonne, ce qui devrait mettre la Commune à l'abri de toute surprise relative à de potentielles revendications d'honoraires complémentaires en cours de projet.

Recommandation de la commission

A l'issue des débats et à l'unanimité de ses membres, la CACE a préavisé favorablement cette demande de crédit d'étude.

4. Divers

Zone bleue et macarons : à part une opposition marquée contre les macarons du représentant du CA, il semble que ces derniers ne sont apparemment pas autorisés pour les communes autres que la ville de Genève, mais pas d'information précise, ni pour les aspects du stationnement limité à 4 heures, pour l'absence de mention « jours ouvrables » et « sous peine d'amende » à Cressy.

Débriefing sur la prise de position sur le terrain multisports : l'ensemble du large soutien qui a été développé du côté de Confignon est un peu disproportionné par rapport aux deux lignes de commentaires que Bernex nous a accordées : « pourquoi faire quelque chose alors que les Eaux sont juste à côté ». Il faudrait maintenir des options d'aménagement comme un remodelage du chemin de Carabot ou de celui de la place de rebroussement du bus. Il reste des possibilités d'aménagement pour cette place à l'horizon de 2011 car le tracé des TPG devrait évoluer et libérer l'espace. Il est rappelé que cette parcelle est sur Bernex.

Ordre du jour (modifié) : Séance du 5 octobre 2010

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 04 10***
- 2. Article pour le Conf'infos***
- 3. Préavis concernant le budget 2011 pour la partie liée à la CACE***
- 4. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la rénovation des chaussées étape II***
- 5. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour l'éclairage public phase II***
- 6. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la réfection/réhabilitation du Tennis-Club***
- 7. Divers***

En introduction, il est annoncé un changement de l'ordre du jour par rapport à la convocation, soit d'ajouter au point 2 la demande du comité de rédaction du Conf'infos et de reporter les points concernant les demandes de crédits pour la place du village et les collecteurs du chemin des Hutins à une prochaine séance à fixer.

Le changement de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Une séance extraordinaire est fixée au mardi 12 octobre de 18h30 à 20h00. La commission souhaite la présence de M. Steeve Ray, architecte en charge du projet de réfection de la place du village pour le traitement de ce sujet.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20.04.10**

Le PV du 20.04.10 est approuvé par les membres de la CACE, moins une abstention, avec la modification suivante « Le projet a été présenté principalement pour des activités pour des garçons, et il n'a été que peu argumenté pour des activités pour des filles »

2. **Article pour le Conf'infos**

Le comité de rédaction du Conf'infos a demandé que chaque commission écrive un article de 3/4 de page sur le thème "Confignon 2015, une commune en mouvement" à remettre au 18.10.2010. Les thèmes proposés par les membres de la commission sont : Les Cherpines, PAC Bernex Est, Pénétrante verte, TCOB, Renaturation de l'Aire, Tennis-Club, centre d'activité, quartier de Cressy, réfection de l'école primaire de Confignon.

3. **Préavis concernant le budget 2011 pour la partie liée à la CACE.**

Les différentes rubriques du budget ont été étudiées dans le détail. Il ressort de cette étude que le budget total s'élève à CHF 801'061 contre CHF 807'123 en 2010.

Il est relevé que le budget prévu pour 2011 est inférieur à celui de 2010. Cette différence s'explique par une baisse estimée des coûts de certains secteurs comme l'entretien des routes qui ont fait l'objet de travaux réalisés ou en cours de réalisation comme par la diminution des prestations effectuées par des services externes et qui sont reprises en charge par le personnel communal nouvellement engagé présentant les compétences requises, par la modification du système de gestion du Tennis-Club qui devient locataire de la Commune avec un versement régulier de loyers rendant la gestion plus prévisible, et par la gestion de certaines installations qui a été reprise par la Commune en cours d'année, sans oublier les différents travaux d'entretien effectués sur la place de jeux (balançoires, etc.).

Les préoccupations de certains membres ont porté sur l'observation de marges trop étroites de certains postes comme la prévoyance sociale, la protection des eaux, le traitement des déchets et plus particulièrement le poste des sports pouvant impliquer des demandes de crédits supplémentaires en cours d'année.

Recommandation de la commission

La commission de la CACE a préavisé favorablement, par 4 voix et une abstention, le budget proposé en ajoutant les deux recommandations suivantes pour la CFG :

- surveiller le point 312 de la rubrique des sports
- garder une marge suffisante pour éviter les dépassements.

4. **Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la rénovation des chaussées étape II**

Pour rappel, la première phase de rénovation des chaussées avait pour but de remédier rapidement à des défauts de route afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Cette deuxième phase constitue la restauration à long terme des chemins de la Boule, de Chaumont, de Pontverre, des Marais, de la Rampe de Chavant, du Carrefour de la poste et du marquage « zone 30 ». Par ailleurs, elle inclut l'installation commune avec le SIACG et le CTI de réseaux de fibre optique permettant le raccordement de l'ensemble de nos bâtiments communaux aux réseaux fibre intercommunal. Une ligne est déjà posée à la rue de Bernex et il s'agit de tirer une dérivation pour Confignon.

Il est rappelé que l'implantation de la fibre optique est en interconnexion avec les différents projets de réaménagement de la place de village. Si ceux-ci devaient être réalisés, il s'en suivrait une réelle économie (l'installation du chantier, la réouverture des chemins). Bien que la commission soit convaincue de l'utilité de ces travaux, elle regrette que le projet d'installation de fibre optique ait été intégré dans une demande de crédit pour de l'entretien. Ainsi, il aurait pu être envisagé de différer ce projet plus étroitement lié aux travaux de la place du village. Toutefois le montant (CHF 380'000) étant très faible par rapport au budget de la Commune, la commission

laisse le soin au CA d'organiser le phasage avec les autres travaux qui seront votés par le Conseil municipal.

Recommandation de la commission

La commission recommande, à l'unanimité, d'accepter la demande de crédit en informant d'une séparation possible du crédit pour la fibre optique (hiérarchie des priorités).

5. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour l'éclairage public phase II

Pour rappel, la demande de crédits pour les différents points avait été prévue dans le plan des investissements 2009-2012, à l'exception de l'axe vert de Cressy, qui est une demande récente des riverains, et de la route de Loëx où le CA profite de l'opportunité des travaux de construction pour installer l'éclairage dans cette zone en cours d'urbanisation.

Le projet comprend l'installation de candélabres à LED respectant les critères de diminution de la pollution lumineuse et de développement durable. Il distingue deux installations, l'une, proposant un système à LED munie de panneaux photovoltaïques pour les chemins ne possédant pas de réseau d'éclairage, l'autre, un système à LED pouvant être raccordé sur le réseau d'éclairage existant.

Si la commission se réjouit de l'installation d'éclairages à LED, elle se montre bien moins convaincue par les installations munies de panneaux photovoltaïques. Les candélabres installés à titre d'essai sur les chemins de Sur-Bottand ont mis en évidence un problème de recharge des batteries entre novembre et janvier. De plus se pose le problème de l'utilisation de batteries en général avec un gain écologique diminué par l'utilisation de batteries (fabrication, entretien et recyclage).

Ainsi, la commission a décidé que l'installation d'éclairage public sur batterie ne se justifie pas sur le chemin du Vignoble aux motifs qu'il n'y a pas de demande particulière ou insistante des riverains et que ce chemin devra faire l'objet de travaux futurs (fouille) pendant lesquels une ligne électrique pourra être enterrée.

Concernant le remplacement des luminaires de l'axe vert de Cressy, il est estimé illogique de démonter une installation récente lorsque les finances sont tendues.

Recommandation de la commission

La commission recommande à l'unanimité de retirer du projet la demande de crédit pour l'extension de l'éclairage public au chemin du Vignoble (CHF 54'553). Elle recommande de retirer du projet la demande de crédit de l'axe vert de Cressy (CHF 35'710) par 3 voix contre 2.

La commission accepte les autres sujets à l'unanimité pour un total de CHF 217'737.

6. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la réfection/réhabilitation du Tennis-Club

Vu l'heure tardive, le sujet est reporté à la semaine suivante.

7. Divers

Pas de divers.

Ordre du jour (modifié) : Séance du 12 octobre 2010

1. Intervention de M. Ray (questions / réponses)

2. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la place du village et assainissement du réseau de canalisations phase I.

3. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau des canalisations du ch. des Hutins phase II

4. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la réfection / réhabilitation du Tennis-Club

5. Divers

1. Intervention de M. Ray (questions / réponses)

M. Ray annonce qu'il n'y a pas de changement par rapport à la présentation faite en juin. La diminution de l'estimation du coût vient du retrait des secteurs 'Le Verger', 'Salle Communale', 'Cours Briefer' et de la suppression du 'Cabanon' de la présentation initiale. A ce stade du projet, le budget est vague, seul le 'gros œuvre' peut être estimé, le détail sera affiné lors des retours de soumissions. Comme exemple, M. Ray cite l'incertitude concernant les bornes de distribution électrique, dont le coût varie selon le nombre de points, la puissance et l'accessibilité. Il cite encore l'aspect final du mur de soutènement devant l'église, la technique de pose des revêtements, le choix des matériaux. Le coût estimé est de l'ordre de 3.6 millions avec une incertitude de +/-CHF 800'000.

Concernant l'exécution, les surfaces supportant du roulement (véhicules) sont réalisées avec des enrobés colorés, dans la chambre d'arbre, une alternance d'enrobé et gravier enrobé. Des essais sont actuellement en cours à la place des Ormeaux. Plusieurs options devront être prises lors des soumissions. 48 places de parking seront installées, soit 4 de moins qu'actuellement, avec la possibilité d'en ajouter le long du chemin de Pontverre pour limiter le trafic (à voir avec le passage en zone de rencontre 20 km/h). Les places en face de la salle communale seront converties en places pour deux roues. Le traitement de la chambre d'arbres sera délicat car les racines des platanes sont superficielles. Il n'est pas prévu de points d'ancrages pour une tente sur le nouveau parking, ce qui laisse un maximum de liberté pour le choix et la disposition de ces dernières. Les guirlandes d'éclairage sont aussi revues à la baisse, M. Ray envisage même l'installation de mâts. Les animations d'eau de la chambre d'arbres sont conservées.

2. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la place du village et assainissement du réseau de canalisations phase I.

La demande de crédit d'investissement fait suite à l'approbation par le Conseil municipal d'une demande de fonds pour la mise sur pied d'un concours pour le réaménagement du centre historique de la place du village (2002). Parallèlement, des études ont été entamées pour la réalisation d'un parking donnant sur le chemin des Hutins. Finalement, la réalisation de ce dernier a été suspendue dans l'attente de la mise en place du projet du réaménagement des espaces du centre du village comprenant, entre autres, la mise en séparatif des canalisations dans le périmètre de la place.

La demande d'investissement comme proposée dans le projet est divisée en quatre zones. Elle prévoit de reprendre les conduites en amont du chemin des Hutins et en aval de la place de l'église afin de finaliser les travaux de mise en séparatif.

Suite au débat portant sur la faisabilité des projets du réaménagement de la place de village et de la construction du futur parking du chemin des Hutins et de l'obligation de répondre aux exigences légales en matière d'assainissement, la commission propose une réorganisation des travaux de la phase I (cf. rapport de la CACE sur la demande de crédit d'investissement pour la mise en séparatif du chemin des Hutins phase II).

Ainsi, elle propose d'amender le projet de l'aménagement de la place du village et assainissement et d'y ajouter la mise en séparatif du tronçon allant de la place de l'Église/rampe de Pontverre jusqu'à la route de Soral. Elle estime que cette modification au projet permettra qu'une bonne partie du réseau de canalisations soit fonctionnelle et conforme aux exigences en matière de protection des eaux.

La commission vote par 5 oui et 1 abstention l'acceptation de la demande de crédit pour la place du village selon le projet donné. La commission vote à l'unanimité l'amendement ajoutant la mise en séparatif du tronçon allant de la place de l'Église/rampe de Pontverre jusqu'à la route de Soral.

Recommandation de la commission

La commission décide à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de crédit pour le réaménagement de la place du village et assainissement du réseau de canalisations avec l'amendement proposé ci-dessus.

3. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau des canalisations du ch. des Hutins phase II

La demande de crédit pour l'assainissement des canalisations du chemin des Hutins (phase II) fait suite au crédit d'étude pour la mise en séparatif dudit chemin (2003) ainsi qu'aux dispositions légales fédérales et cantonales sur la protection des eaux qui demandent la création de réseaux séparés d'eaux claires et d'eaux usées en lieu et place du système unitaire actuel.

Il est rappelé que la phase I correspond aux travaux d'assainissement prévus lors de la réalisation du projet de réaménagement de la place du village et que la phase II comprend la création de nouveaux collecteurs depuis la fin du chemin des Hutins (croisée des chemins des Hutins et de Chaumont) et de l'église jusqu'au bas de la rampe de Pontverre.

Suite au débat portant sur la faisabilité des projets du réaménagement de la place du village dans sa globalité et de la construction du futur parking du chemin des Hutins, la commission s'est mise d'accord sur une réorganisation des travaux de la phase II (cf. rapport de la CACE sur la demande de crédit d'investissement pour la place du village et assainissement du réseau de canalisations phase I).

Ainsi, elle propose de modifier le projet d'assainissement du réseau des canalisations du chemin des Hutins par le retrait de la mise en séparatif du tronçon allant de la place de l'Église/rampe de Pontverre jusqu'à la route de Soral. Elle estime que cet amendement au projet d'assainissement des Hutins permettra de rendre celui-ci plus autonome et de décaler dans le temps cette partie des travaux jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant la construction du parking dudit chemin. Concernant l'obligation de la Commune de répondre aux exigences légales en matière d'assainissement, le projet prévu dans le cadre du réaménagement de la place du village amendé du tronçon de la place de l'Église à la route de Soral permettrait à la Commune de négocier plus facilement le report des travaux.

Recommandation de la commission

La commission décide à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de crédit pour l'assainissement du réseau de canalisations du chemin des Hutins phase II avec l'amendement proposé correspondant au retrait de la mise en séparatif du tronçon de la place de l'Église/ rampe de Pontverre jusqu'au raccordement à la route de Soral.

4. Préavis sur la demande de crédit d'investissement pour la réfection / réhabilitation du Tennis-Club.

Lors de la construction du Tennis-Club en 1991, seule une buvette était prévue pour les personnes fréquentant le tennis. Aujourd'hui, il est constaté une activité de restauration plus importante qui demande que l'infrastructure actuelle soit modifiée afin de mieux répondre à cette augmentation d'activité.

La commission a pris note de l'important effort fourni par les nouveaux gérants en matière de rentabilité et de qualité des prestations, ainsi que de l'attrait que constitue ce lieu de restauration pour la commune.

Pour des raisons sanitaires, d'une part, et de défaut d'entretien, d'autre part, des travaux sont nécessaires et concernent la réhabilitation de l'intérieur des locaux, une modification des installations de la cuisine, une mise aux normes sanitaires, un réaménagement du 1^{er} étage et finalement d'un dépôt à l'arrière du restaurant. Concernant la construction d'une véranda, cette dernière participerait à une amélioration notable de la convivialité du lieu et en conséquence à sa rentabilité. Toutefois, il est rendu attentif qu'une demande d'autorisation de construire la véranda

s'assortit d'une obligation de mise en conformité en matière d'isolation thermique représentant un gros investissement que la Commune devrait supporter.

Recommandation de la commission

La commission décide à l'unanimité de recommander au Conseil municipal d'accepter la réfection du Club-House (lot n° 3 comprenant la cuisine, l'intérieur des locaux, les normes sanitaires), le local extérieur (lot n° 2 le dépôt). Elle lui recommande à l'unanimité d'accepter la construction de la véranda (lot n° 1) sous réserve de la faisabilité financière d'une telle construction pour la Commune au vu des normes thermiques actuelles et futures en lien avec la Loi sur l'énergie.

5. Divers

Pas de divers.

Ordre du jour: Séance du 16 décembre 2010

1. TCOB – Passage sous-voie rte de Chancy – audition de Mme Manzoni

2. Divers

1. TCOB – Passage sous-voie rte de Chancy

Mme Manzoni, souffrante, n'a pas pu venir présenter le dossier. M. Dreier propose de renvoyer la séance ou de charger M. Rodriguez de le présenter, en précisant que le CA en a déjà discuté et que la Commune doit prendre position sur ce dossier pour la semaine prochaine.

L'ensemble des membres de la commission acceptent la deuxième proposition, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une séance informelle.

Il est retracé brièvement l'historique du projet. La première version est issue du PAC Bernex Est, la deuxième du TCOB où l'État voulait réaliser un P+R sur les terrains de la commune. Ce projet a suscité une réaction de Confignon et Bernex avec, à Confignon, l'acceptation à l'unanimité du Conseil municipal d'une résolution concernant la réalisation d'une césure verte de l'Aire au Rhône sur le tracé du gazoduc. Une troisième version a été réalisée; elle prévoyait la construction d'un passage sous-voie large et aéré. Cette version a été acceptée par la Commune et elle est intégrée dans l'autorisation de construire du TCOB. La Commune de Bernex s'est opposée au projet initial du TCOB en demandant de le prolonger jusqu'à la route de Laconnex et de modifier le tracé pour une meilleure intégration de ce moyen de transport en vue du développement projeté de Bernex Nord.

Cette demande est acceptée et la construction du TCOB se fera en deux étapes, soit Cornavin-Croisée de Confignon en 2011, avec rebroussement provisoire sur l'actuel P+R qui est déplacé dans le champ en face de l'entrée actuelle jusqu'à la réalisation du PACA Bernex Est, puis poursuite du tram à la route de Laconnex pour 2013.

La Commune de Bernex propose aujourd'hui le nouveau projet allant de la croisée de Confignon à la route de Laconnex. Confignon doit donner son avis en début de semaine suivant cette réunion.

Le nouveau projet est construit sur le principe des boulevards urbains intégrant les transports publics au centre, avec verdure et plantation d'arbres, les véhicules motorisés sur les côtés et enfin les voies pour mobilité douce et trottoirs. Les accès aux zones d'habitation ou d'activité sont au niveau de la route. Le rond-point de la sortie de l'autoroute est rétabli, avec passage du tram au centre, comme aux Acacias. Le plan présenté comprend un passage sous-voie fortement diminué par rapport à notre demande, soit environ de la largeur du passage actuel, et le bureau en charge du projet, mandaté par Bernex, veut le supprimer en argumentant que ce type d'ouvrage n'est plus d'actualité, qu'il pose un problème de gestion des remblais qui doivent être traités sur place et il doute de l'utilisation de ce passage. Les membres du CA sont très

partagés sur cette question et sont néanmoins favorables au maintien du passage sous-voie, mais ils veulent mandater une étude de ce tronçon sans le passage sous-voie.

La proposition de Bernex est intéressante en ce qui concerne le tracé de l'autoroute à la fin de la ligne, mais elle est en contradiction avec la décision prise antérieurement concernant le maintien du passage sous-voie. La commission estime que ce passage ne sera effectivement pas utilisé s'il est trop étroit comme présenté, que la césure verte n'a plus de sens si elle est coupée par une large route imposant un détour pour la franchir, que l'argument de 'désuétude' d'un tel ouvrage n'est pas recevable (exemple des ronds-points), que la politique d'envoyer les enfants de Cressy de 5^{ème} et 6^{ème} primaire à l'école de Confignon implique de leur fournir un chemin sécurisé, que nous isolons encore plus Cressy du village.

Le CA propose de mandater une étude sans le passage sous-voie pour en évaluer les impacts, toutefois les commissionnaires voient en cela une dépense inutile dans le cas contraire.

Il est pris note que ce quartier est voué à une urbanisation importante ces prochaines décennies et qu'il est important de concevoir la route de Chancy en conséquence, mais que ce passage est utile.

En conclusion, l'ensemble de la commission demande au CA de maintenir le projet du passage sous-voie tel qu'il était prévu lors du projet précédent (voie élargie). Cette séance est purement informative, aucun vote n'est demandé.

Le CA prend note de la position de la commission sur ce sujet qu'il transmettra aux autres membres du CA avant qu'ils ne donnent la position officielle de la Commune de Confignon sur cette proposition.

2. Divers

Il est demandé que la commission nomme le suppléant de Mme Sylvie Jay pour le comité de pilotage du concours pour la nouvelle caserne des pompiers. Il est précisé que trois journées sont prévues, réparties en février, avril et mai, que le suppléant devrait suivre les séances avec le droit de participer aux débats, mais sans droit de vote en présence de la titulaire. M. Daniel Blondin se propose en précisant qu'il préférerait que les séances ne se déroulent pas le mercredi, néanmoins, il peut s'organiser si le calendrier est fixé suffisamment tôt.

Les membres de la commission acceptent à l'unanimité la nomination de M. Daniel Blondin comme suppléant de Mme Sylvie Jay au comité pilotage du concours d'architectes pour la future caserne des pompiers dans le périmètre du CIV.

Pour la Commission de l'aménagement, des constructions et des équipements
Sylvie JAY, Présidente